

## **GOUVERNER SELON LA LOI ET GOUVERNER SELON LA VERTU DANS LE DROIT CHINOIS CONTEMPORAIN**

Gianmatteo Sabatino\*

### **Abstract**

Depuis longtemps les juristes s'intéressent au concept d'état de droit dans le droit chinois. En même temps, les juristes sont fascinés par l'intégration, dans le droit chinois contemporain, des paradigmes du gouvernement, produits par l'élaboration philosophique et juridique de la Chine ancienne. La théorie du socialisme aux caractéristiques chinoises pour la nouvelle ère, élaborée par Xi Jinping, met l'accent sur un binôme qui reflète la coordination entre deux modes de gouverner à travers l'état : le *fazhi* (法治), souvent traduit par « état de droit » ou « *rule of law* » mais aussi par « *rule by law* » ; et le *dezhi* (德治) qui est communément traduit per « gouvernement de la vertu » ou « *rule of virtue* ».

Le but de cet essai est de vérifier dans quelle mesure cette connection entre droit et vertu est valable, dans une perspective comparative, et déterminer quels sont ses effets sur la nature du système juridique chinois.

### **Indice Contributo**

GOUVERNER SELON LA LOI ET GOUVERNER SELON LA VERTU DANS LE DROIT CHINOIS CONTEMPORAIN .....	441
Abstract.....	441
Keywords.....	442
1. Introduction .....	442
2. Le gouvernement par la vertu et la culture juridique chinoise (et asiatique) ...	444

---

\* PhD en Études Juridiques Comparées et Européennes, Université de Trento (Italie) ; Maître de conférences, École de droit et d'économie, Zhongnan University of Economics and Law (Wuhan, République Populaire de Chine). [gianmatteo.sabatino@unitn.it](mailto:gianmatteo.sabatino@unitn.it)

2.1 Quelques remarques au sujet de la circulation du dezhi .....	449
3. L'intégration avec le droit socialiste.....	451
3.1 La vertu comme instrument de supervision.....	453
3.2 La vertu et l'autonomie de la gouvernance locale.....	456
4. La moralisation de l'action privée .....	459
5. Observations finales.....	461

## **Keywords**

Gouverner selon la loi - Gouverner selon la vertu - Socialisme aux caractéristiques chinoises - Droit et éthique - Tradition juridique chinoise

## **1. Introduction**

Depuis longtemps les juristes s'intéressent au concept d'état de droit dans le droit chinois<sup>1</sup>. En effet, ce concept pourrait définir aussi bien la transformation du droit socialiste vers des modèles juridiques libéraux, que l'élaboration d'un nouveau modèle, original, qui mélange des structures de la légalité soviétique (gouverner par la loi), des valeurs de la tradition culturelle chinoise, de nouvelles solutions importées de l'Europe et de l'Amérique et, enfin, des outils originaux pour la coordination publique du marché socialiste.

En même temps, les juristes sont fascinés par l'intégration, dans le droit chinois contemporain, des paradigmes du gouvernement, produits par l'élaboration philosophique et juridique de la Chine ancienne. Ce problème est lié à la reconstruction d'une tradition juridique chinoise et asiatique qui, comme soutient Patrick Glenn, peut être interprétée historiquement comme une conjoncture

---

<sup>1</sup> R. Peerenboom, *China's Long March Toward the Rule of Law*, Cambridge University Press, Cambridge, 2002; I. Castellucci, *Rule of Law and Legal Complexity in the People's Republic of China*, Quaderni del Dipartimento di Scienze Giuridiche dell'Università di Trento, Trento, 2012.

idéologique entre des structures sociales confucéennes et leur revitalisation à travers l'adaptation du marxisme<sup>2</sup>.

Les plus récents développements du socialisme chinois semblent confirmer cette opinion. En particulier, la théorie du socialisme aux caractéristiques chinoises pour la nouvelle ère, élaborée par Xi Jinping, met l'accent sur un binôme qui reflète la coordination entre deux modes (et deux groupes d'instruments juridiques) gouverner à travers l'état : le *fazhi* (法治), souvent traduit par « état de droit » ou « *rule of law* » mais aussi par « *rule by law* » ; et le *dezhi* (德治) qui est communément traduit par « gouvernement de la vertu » ou « *rule of virtue* »<sup>3</sup>.

Ce qui pourrait paraître un argument d'esthétique politique, a en effet connoté l'évolution du droit chinois dans sa dimension législative, sa dimension judiciaire et sa dimension doctrinale, de telle sorte qu'il est presque impossible de comprendre la réflexion sur le *fazhi* sans se référer à l'implémentation des modes du gouvernement fondés sur les paradigmes d'actions éthiques et politiques, promues et guidées par le Parti Communiste de Chine.

En outre, l'analyse des innovations législatives au niveau local et des réflexions élaborées par les chercheurs, nous donne l'impression que le *dezhi* – qui dans le passé correspondait à une forme de gouvernance relationnelle opérant à l'ombre du droit étatique – est devenu un modèle officiellement sanctionné et reconnu, particulièrement par les gouvernements locaux et les villages ruraux<sup>4</sup>.

Le but de cet essai est de vérifier dans quelle mesure ces arguments sont valables et également déterminés, dans une perspective comparative, quel effet ces évolutions ont sur la collocation du système juridique chinois parmi les traditions du droit de l'Asie orientale.

---

<sup>2</sup> P. Glenn, *Legal Traditions of the World*, Oxford University Press, Oxford, 2014.

<sup>3</sup> G. Wu, S. Zhang, 习近平以德治国与依法治国思想相结合之实施路径研究 (Recherche sur le chemin de l'implémentation de l'idée de Xi Jinping sur le gouvernement par le droit e le gouvernement par la vertu), *haixia faxue*, 2020, p. 27 ss.

<sup>4</sup> Y. Yu, Y. Lei, 以法治、德治助力村民自治的路径探析 (Explorer les moyens pour aider l'autonomie des villageois sur la base du gouvernement par le droit e le gouvernement par la vertu), *Hunan jingcha xueyuan xuebao*, 1, 2019, pp. 15 ss.

L'essai est composé par trois sections : la première (§ 2) expliquera brièvement le sens et l'importance de la notion de *dezhì* dans le développement de la culture juridique chinoise et asiatique, en raison de la circulation des grands modèles juridiques de la gouvernance dans cette macro-région. La deuxième (§ 3) portera sur les façons à travers lesquelles le socialisme chinois a intégré, dans son milieu, un concept traditionnel de vertu et les objectifs qui ont poussé ce processus. La troisième concernera l'exemple plus récent d'intégration du *dezhì* dans la législation chinoise, ainsi que les instruments concrets utilisés par la mise en application des standards éthiques de la conduite.

## **2. Le gouvernement par la vertu et la culture juridique chinoise (et asiatique)**

La relation entre droit et vertu (ou droit et morale) n'est pas un problème exclusif de la culture chinoise. En effet, la pensée juridique occidentale – depuis Aristote – a prêté une grande attention à l'intégration ou la séparation de ces concepts<sup>5</sup>. Jusqu'au début de l'âge moderne et le triomphe du rationalisme étatique qui inspirera les révolutions libérales du dix-huitième siècle, l'Europe, comme soutenu par Paolo Grossi, avait développé une conception du pouvoir fondée essentiellement sur l'exercice de la justice à la place de la création des lois<sup>6</sup>.

Par ailleurs, depuis la deuxième guerre mondiale, le positivisme traditionnel a rencontré la résistance d'une nouvelle saison juridique, très intéressée à la valorisation du caractère moral du droit.

Cependant, la spécificité du raisonnement juridique chinois, quant à la dichotomie droit-vertu, est l'aboutissement, fondé sur l'intégration des concepts, d'une philosophie de la gouvernance qui a maintenu une constance à travers les siècles et

---

<sup>5</sup> M. Villey, Sur l'antique inclusion du droit dans la morale, *Archiv für Rechts- und Sozialphilosophie*, 42(1), 1956, pp. 15-30 ; H.L.A. Hart, Positivism and the Separation of Law and Morals, *Harvard Law Review*, 71(4), 1958, pp. 593-629; T. Honoré, The Necessary Connection between Law and Morality, *Oxford Journals of Legal Studies*, 22(3), 2002, pp. 489-495.

<sup>6</sup> P. Grossi, *L'Europa del diritto*, Laterza, Roma-Bari, 2009.

qui n'a pas non plus été refusée par les ancêtres modernes de la pensée juridique chinoise (sur tout Sun-Yat Sen)<sup>7</sup>.

Il y a des auteurs chinois contemporains qui, quoiqu'utilisant un peu la simplification, interprètent la *rule of virtue* comme le point de départ de la tradition juridique chinoise, qu'ils opposent à la pensée occidentale classique<sup>8</sup>. En effet, le mythe d'Antigone distinguait déjà comment la culture grecque avait conçu la relation entre lois « étatique » et morales comme intrinsèquement conflictuelle<sup>9</sup>.

En Chine, au contraire, l'essor de la civilisation est associé à un concept de gouvernement des relations sociales fondé sur la ritualité fonctionnelle au maintien de l'ordre cosmique. Il s'agit du *li* (礼), opposé au *fa* (法) qui indique le commandement "positif" de l'autorité<sup>10</sup>.

Cette vision, toujours très populaire dans les manuels, est clairement une caricature et en même temps une simplification de la culture juridique chinoise. Nous n'avons pas le temps ici d'examiner les mécanismes du développement historique du droit chinois, mais qu'il faut au moins souligner.

En premier lieu, en effet, la prévalence de la *rule of virtue* est liée à une phase de l'histoire chinoise connotée par la présence d'une féodalité familiale comme modèle de développement économique et social. Une forme d'état « patrimonial », dont la structure était relativement simple, dont la production n'employait pas de corps sociaux intermédiaires pour assurer la distribution et la consommation, qui pouvait avoir au cœur une nature « humaniste », enracinée dans l'équilibre éthique de l'obéissance et la bienveillance entre les membres de statuts sociaux différents<sup>11</sup>.

---

<sup>7</sup> A. Wells, *The Political Thought of Sun Yat-Sen*, Palgrave Macmillan, New York, 2001.

<sup>8</sup> X. Ma, M. Yu, 中国传统德治与法治的思考 (Réflexions sur le gouvernement par la vertu et le gouvernement par la loi dans la Chine traditionnelle), *faxue*, 9, 2002, pp. 15 ss.

<sup>9</sup> F. Hegel, *Fenomenologia dello spirito* (1807), édité par G. Garelli, Einaudi, Torino, 2008, pp. 284-290; G. Zagrebelsky, *Antigone fra diritto e politica*, in *Associazione per gli studi e le ricerche parlamentari*, Quaderno n. 13, Torino, 2002, pp. 15 ss.

<sup>10</sup> R. Cavalieri, *La legge e il rito. Lineamenti di storia del diritto cinese*, Franco Angeli, Milano, 1999.

<sup>11</sup> R. von Glahn, *The economic history of China*, Cambridge University Press, Cambridge, 2016.

Cependant, la complexité croissante de l'économie et la diversification du travail au-delà de l'agriculture, demandaient une organisation bureaucratique du pouvoir sur la terre et sur les personnes, qui ne pouvait compter que sur quelques formes d'autocratie. C'est, en effet, la justification logique de la pensée légaliste, dont les idées sur l'organisation étatique ont connoté l'expérience historique de toutes les dynasties impériales chinoises depuis les Qin (221-206 av. J.-C.). Malgré la glorification des idées confucéennes sous le règne de plusieurs dynasties successives, l'administration impériale n'a jamais soutenu le retour à une conception d'état « patrimonial » et totalement « familial »<sup>12</sup>.

En deuxième lieu, le gouvernement par la vertu ne correspond pas à une ritualité seulement cérémonielle. Au contraire, il est fondé sur une rationalité communicative qui se montre dans la bienveillance (仁 – *ren*) que le seigneur, le noble, ou le « gentilhomme » confucéen doit pratiquer quand il interagit avec les autres classes sociales<sup>13</sup>. Cette notion de rationalité communicative est en même temps une technique pour élaborer des règles, que celui qui règne emploie pour définir les obligations des sujets en considérant aussi la spécificité des contextes locaux, les intérêts de groupes différents. De ce point de vue, la vertu légitime la décision du souverain puisqu'elle incarne sa capacité à être digne de confiance sur la base d'un ensemble de valeurs éthiques<sup>14</sup>. La vertu est donc aussi l'aptitude à persuader les sujets et à les guider sur la base de la connaissance que le souverain a des mêmes sujets<sup>15</sup>. L'emphase basée sur la connaissance souligne aussi l'importance de la relation entre la gouvernance et l'éducation, qui seule peut soutenir l'effort communicatif du *decision-making*<sup>16</sup>.

---

<sup>12</sup> *Ibid.*

<sup>13</sup> P. He, *Chinese Lawmaking: from non-communicative to communicative*, Springer, Cham, 2014; B. Wong, Hui-Chieh Loy, *The Confucian gentleman and limits of ethical change*, in *Journal of Chinese Philosophy*, 28(3), 2001, pp. 209-234.

<sup>14</sup> Q. Zhang, 法治, 德治与宪政 (*Gouverner par la loi, gouverner par le vertu et le constitutionalism*), *fashang yanjiu*, 88(2), 2002, pp. 34-39.

<sup>15</sup> A. Cheng, *Storia del pensiero cinese*, I, Einaudi, Torino, 2000, pp. 65-66.

<sup>16</sup> C. Deng, 儒学礼乐教育背景下的法治与德治 (*Gouverner par la loi, gouverner par le vertu sous fond de l'éducation ritual et musical confucéenne*), *Journal of Xinxiang University*, 35(4), 2018, pp. 8-11.

Entre loi et vertu il y a un rapport qui est complémentaire et ambigu en même temps. Il faut que la vertu distingue similitudes et différences, vrai et faux, bien et mal. La loi, dans une certaine mesure, assure que la vertu se réalise<sup>17</sup>. La force de la loi est donc en partie fonctionnelle au consolidation de la morale confucéenne ; la morale confucéenne est donc en partie fonctionnelle à la légitimité de la loi. La recherche d'un équilibre entre des deux éléments est un tourment historique du droit chinois, qui, après le commencement du « siècle des humiliations » (1839-1949), est aussi entrelacé avec la réflexion sur la modernité du droit exprimée par les modèles étrangers, en premier lieu japonais et européens.

Le concept de vertu, en effet, a influencé le développement de la pensée juridique chinoise aussi au moment de sa confrontation avec l'idéologie du constitutionnalisme libérale et de la séparation des pouvoirs. Dans la deuxième moitié du dix-neuvième siècle, et particulièrement depuis la révolte Taiping (1850-1864), la réalisation de l'affaiblissement de l'Empire et la connaissance des modèles étrangers promeuvent une réflexion sur les trajets possibles pour des réformes institutionnelles. Certains penseurs comme Kang Youwei ou Liang Qichao s'interrogent sur les opportunités et les limites d'une rénovation structurale de la gouvernance impériale<sup>18</sup>. La critique de l'autocratie, aux yeux de ces « réformateurs », ne peut pas être séparée d'une exacte compréhension des traits spécifiques du contexte chinois et de la connotation morale de la rénovation de l'état.

La démolition de l'ordre féodal, perçue comme le symbole du retard du développement, est liée, selon ces penseurs, à la capacité du pouvoir de poursuivre les intérêts objectifs des communautés et non les intérêts subjectifs des cliques (familiales ou non) dont les institutions sont composées<sup>19</sup>. En même temps, la décentralisation du pouvoir et l'organisation des structures d'autonomie gouvernementale au niveau

---

<sup>17</sup> D. Jiang, 中国先秦德治、法治及人性基础 (*Gouverner par la vertu et gouverner par la loi dans la pré-Qin Chine et leur base d'humanité*), *jingmao falu pinglun*, 2, 2020, pp. 16 ss.

<sup>18</sup> S. Cai-Z. Wang, 梁启超《开明专制》之学理辨析 (Analyse de la théorie de l'autocratie éclairée" chez Liang Qichao), *Jiangsu shehui kexue*, 2017, pp. 223-229; R. Yu, 超越儒法之争 (Au-delà de la controverse confucéenne-legiste), *fazhi yanjiu*, 2018, pp. 3-13.

<sup>19</sup> S. Cai, Z. Wang, 梁启超“开明专制论”之学理辨析 (Une analyse de la théorie de l'« autocratie des lumières » par Liang Qichao), *Jiangsu shehui kexue*, 4, 2017, pp. 223-229.

local, devraient être conformes à un processus de perfectionnement éthique des individus et des collectivités locales elles-mêmes<sup>20</sup>. Autrement dit, le peuple, même s'il n'est pas encore qualifié pour se gouverner, s'engage dans une phase de croissance spirituelle qui conduit les individus à devenir citoyens<sup>21</sup>. La promotion de l'autonomie locale est donc fonctionnelle à la création d'un esprit civique qui est en premier lieu moral et qui reflète la notion de gouvernement par l'autodiscipline, élaborée par l'école néoconfucéenne<sup>22</sup>.

La réflexion sur la nécessité d'un développement moral de la nation chinoise, dans la pensée de Liang Qichao, conduit même à proposer l'instauration d'une « autocratie des lumières », comme une phase intermédiaire entre le despotisme féodal et la république<sup>23</sup>. Selon Liang, cette autocratie doit promouvoir l'objectivation des buts poursuivis par les gouvernants et la graduelle formation d'une classe de fonctionnaires qui ne soient pas liée aux logiques féodales<sup>24</sup>.

L'instauration d'une moralité « vertueuse » dans les relations entre le peuple et ses gouvernants est un problème perçu aussi par le plus notable des ancêtres de la Chine moderne, i.e. Sun Zhongshan (孙中山), connu en Occident comme Sun-Yat Sen. En effet, la pensée de Sun-Yat Sen, dans son développement historique, représente la graduelle juxtaposition et intégration d'une conception traditionnelle et confucéenne de l'ordre entre la terre et les hommes, la légitimation « harmonique » est justifiée par la vertu du pouvoir et la modernisation institutionnelle inspirée par le constitutionalisme occidental<sup>25</sup>. S'inspirant de Liang Qichao, Sun-Yat Sen voyait, dans la théorie de la gouvernance confucéenne, un modèle paternaliste et démocratique en même temps. Selon lui, la renaissance de la nation chinoise devait

---

<sup>20</sup> T. Man Ling Lee, *Local Self-Government in Late Qing: Political Discourse and Moral Reform*, *The Review of Politics*, 60(1), 1998, pp. 31-53.

<sup>21</sup> *Ibid.*

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> S. Cai, Z. Wang, *Une analyse de la théorie de l'« autocratie des lumières »*, cit.

<sup>24</sup> *Ibid.*

<sup>25</sup> A.J. Gregor, *Confucianism and the Political Thought of Sun Yat-Sen*, *Philosophy East and West*, 31(1), 1981, pp. 55-70.



passer par la reconstruction (et non par l'élimination) d'une dépendance morale et la connexion institutionnelle entre les individus et les communautés<sup>26</sup>. C'est dans cette perspective que la pensée de Sun-Yat Sen évoque aussi certaines bases idéologiques proches de la tradition socialiste, quoique « sinisé »<sup>27</sup>.

Les implications de cette conception sont en même temps théoriques et structurelles. En premier lieu, la même notion de démocratie et, surtout, le principe du « bien-être du peuple », s'inspirent en partie de la doctrine du « mandat du ciel »<sup>28</sup>. Le bien-être du peuple, qui est un des principes au cœur de l'action étatique, est poursuivi par la correcte connaissance et compréhension des intérêts des différents groupes sociaux. En second lieu, la constitutionnalisation de la vertu est réalisée par l'introduction de deux nouvelles « fonctions » ou « pouvoirs », au côté des trois pouvoirs indiqués par Montesquieu : une fonction de supervision et une fonction d'examen, pour sélectionner les fonctionnaires publics. La présence d'un pouvoir séparé de l'exécutif et du législatif pour la sélection des fonctionnaires publics, évoque l'idée des examens impériaux pour les mandarins, abolis en 1904 dans l'empire des Qing ; par ailleurs, il souligne l'exigence de méritocratie, que Sun-Yat Sen ne trouve pas dans la théorie classique du constitutionnalisme libéral (et surtout américain) qui est plutôt exposé aux risques du *spoil system*<sup>29</sup>.

## 2.1 Quelques remarques au sujet de la circulation du *dezhi*

La gouvernance selon la vertu peut être vue aussi comme un modèle juridique circulant. La science du droit comparée a désormais réalisé la capacité du droit chinois

---

<sup>26</sup> *Ibid.*

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> *Ibid.*; J. Leibold, Positioning “Minzu” within Sun-Yat Sen’s discourse of Minzhuzhuyi, *Journal of Asian History*, 38(2), 2004, pp. 163-213.

<sup>29</sup> S. Shouhuang, Y. Du, 论孙中山自由平等观与五权宪法思想 (La pensée de Sun-Yat Sen sur la liberté, l'égalité et le cinq pouvoirs de la constitution), *xiandai faxue*, 2, 1993, pp. 81 ss.; Y. Wang, 再论孙中山“五权宪法” (Encore sur le “cinq pouvoirs de la constitution” de Sun-Yat Sen), *zhongguo faxue*, 2003, pp. 159 ss.

de circuler et de devenir l'objet des transplantements juridiques<sup>30</sup>. Cependant, la dimension historique du *dezh* nous montre que le gouvernement selon la vertu a été, en effet, le plus antique et plus important paradigme juridique exporté par la culture chinoise. Sa circulation est liée à la diffusion de la pensée confucéenne dans l'Asie orientale. En même temps, sa diffusion a promu la confiance dans la dimension communicative du pouvoir et de la règle. On peut identifier au moins trois régions qui ont vécu l'influence du *dezh* et l'ont incorporé dans leur conception de la gouvernance : la Corée<sup>31</sup>, le Japon<sup>32</sup> et le Vietnam<sup>33</sup>. Ce n'est pas le moment pour s'engager dans une recherche compréhensive sur le développement de ces systèmes juridiques ; il suffit de souligner que le paradigme confucéen a favorisé une conception dialectique de la gouvernance sociale et économique, fondée en premier lieu sur l'interaction entre l'état et les corps sociaux intermédiaires pour l'aboutissement d'un ordre social « juste » (i.e. qui inclut et combine la pluralité des intérêts sociaux). Cette conception implique que la loi (ou le commandement « positif ») est uniquement un des instruments pour réaliser l'équilibre. Quand la loi est excessivement stricte, sa naturelle tendance à la centralisation du pouvoir peut entraver la coexistence des différents corps sociaux et empêcher la réalisation du bien-être commun. En effet, c'est la conception qui a justifié, dans la Corée du Sud des années 1960, une grâce générale pour les entreprises coupables de corruption, de mèche avec le gouvernement de Syngman Rhee, afin d'assurer une soi-disant « alliance de

---

<sup>30</sup> S. Lanni, Dalla Cina con rigore. Brevi note sul nuovo codice civile del Catai, *CALUMET – intercultural law and humanities review*, 13, 2021, pp. 60-77.

<sup>31</sup> B. Mitu, Confucianism and the contemporary Korean society, *Rom. Jour. of Sociological Studies, New Series*, no. 1, 2015, pp. 31-38; I.H. Park, L.J. Cho, Confucianism and the Korean Family, *Journal of Comparative Family Studies*, Vol. 26(1), 1995, pp. 117-134; I. Castellucci, *La Corea*, dans M. Mazza (édité par), *I sistemi del lontano oriente*, Cedam, Milano, 2019, pp. 297-407; J. Li, 汉文化对朝鲜司法文化的影响 (L'influence de la culture Han sur la culture judiciaire coréenne), *Journal of Yanbian University*, Vol. 3, 1996, pp. 29-32.

<sup>32</sup> J.O. Haley, *Authority without Power. Law and the Japanese Paradox*, Oxford University Press, Oxford, 1991.

<sup>33</sup> Bui Ngoc Son, *The Law of China and Vietnam in Comparative Law*, *Fordham International Law Journal*, Vol. 41(1), 2017, pp. 135-206; Pham Duy Nghia, *Confucianism and the conception of the law in Vietnam*, dans J. Gillespie, P. Nicholson (édité par), *Asian Socialism and Legal Change*, ANU Press, Australia, 2005, pp. 76-90.

développement » et garantir la coopération des grands groupes industriels pour l'implémentation des plans étatiques du développement<sup>34</sup>.

### 3. L'intégration avec le droit socialiste

En observant les dernières évolutions de la réflexion du communisme chinois sur la « tradition » juridique, on pourrait soutenir que le *dezhi* est seulement un parmi tant d'autres paradigmes de la culture chinoise et confucéenne de la gouvernance que le nouveau *leadership* a intégré au lendemain du socialisme avec des caractéristiques chinoises<sup>35</sup>. En effet, d'un côté, il est bien possible de comparer le rôle du *dezhi* avec le rôle des valeurs fondamentales socialistes (社会主义核心价值观 – *shehuizhuyi hexin jiazhi*), qui, ainsi que le *dezhi*, sont liés à des valeurs « classiques » de la pensée chinoise (surtout, l'harmonie, ou *hexie* – 和谐) et qui aujourd'hui, figurent à l'article 1 du code civil, comme principes généraux qui inspirent le fonctionnement du système de droit civil et aussi comme objectifs, dont la réalisation devrait guider les actions juridiques civiles<sup>36</sup>.

En même temps, cette perspective nous amène à nous demander quelles sont les réelles applications et limites pratiques de l'intégration entre socialisme et culture traditionnelle, spécialement quand le *leadership* de Xi Jinping, même si attentif à la valorisation théorique de la valeur de l'harmonie, a plusieurs fois souligné l'adhérence à une *rule of law* forte et à une centralisation du pouvoir<sup>37</sup>.

En ce qui concerne le *dezhi* et, plus généralement, la vertu comme moyen de la gouvernance, sa redécouverte théorique dans la Chine des réformes, est initialement

---

<sup>34</sup> D. Hundt, *Korea's developmental alliance*, Routledge, London, 2008.

<sup>35</sup> C. Smith, J. Deng, *The rise of New Confucianism and the return of spirituality to politics in mainland China*, *China Information*, 00(0), 2018, 1-21.

<sup>36</sup> Sur les valeurs fondamentales socialiste v. H. Li, 社会主义核心价值观融入民法典的理论意蕴 (Les implications théoriques de l'intégration des valeurs fondamentales socialistes dans le code civil), *Journal of Henan Normal University*, 45(3), 2018, pp. 65-70.

<sup>37</sup> G. Wu, S. Zhang, *Recherche sur le chemin*

accompagnée par la critique à son aptitude « féodale » et conservatrice, qui l'identifie comme un vestige du passé, une solution inappropriée pour toute modernisation<sup>38</sup>. Selon ce point de vue, la relation entre *dezhi* et *fazhi* (au sens moderne) est conflictuelle. Autrement dit, le *dezhi* s'identifie au *li* (le rite) et l'évolution du droit chinois n'aurait pas dû considérer la moralité confucéenne et rituelle comme un modèle réalisable ; ni pouvoir s'inspirer à la légalité brutale et autocratique du légisme<sup>39</sup>.

Cette position théorique, visant à soutenir l'étude et l'adoption des structures de légalité « occidentales » appartient à une époque (les années 1990) connotée par un visible enthousiasme pour la construction (partiale) des structures « libérales » de *rule of law*. Cependant, le nouveau siècle a conduit le droit chinois sur la route d'un modèle de développement socio-économique vraiment original, qui n'hésitait pas à synthétiser le *rule of law* et la légalité socialiste<sup>40</sup>, la planification pour le développement (reformée et renforcée) avec l'amélioration de la coordination du marché et l'ouverture aux marchés internationaux<sup>41</sup>.

Le milieu culturel était donc plus favorable à la valorisation du *dezhi*. L'idée soutenue par de nouvelles positions était la complémentarité entre le *dezhi* et l'état de droit « occidental ». Le point de départ, pour ces positions, est l'opposition entre la vertu (qui implique un gouvernement fondé sur l'amélioration morale de l'individu et, en conséquence, des liens sociaux) et le légisme antique, perçu comme une approche totalement autocratique, qui conduit à la tyrannie<sup>42</sup>. D'autre part, la vertu souligne l'importance du caractère éthique des gouvernants et favorise aussi bien la connexion entre la loi positive et les valeurs de la communauté qui la promulgue, que le développement des jugements et des évaluations des conduites des fonctionnaires et des cadres<sup>43</sup>. Selon cette vision, la vertu devient un instrument de « démocratie »,

---

<sup>38</sup> D. Jiang, 论当代中国的德治心态 (Sur la mentalité de le gouvernement par la vertu dans la Chine contemporaine), *zhengzhi yu falü*, 4, 1997, pp. 35 ss.

<sup>39</sup> *Ibid.*

<sup>40</sup> I. Castellucci, Rule of Law and Legal Complexity.

<sup>41</sup> I. Castellucci (édité par), *Saggi di diritto economico e commerciale cinese*, Editoriale Scientifica, Napoli, 2019.

<sup>42</sup> X. Ma, M. Yu, *Reflexions sur le gouvernement*.

<sup>43</sup> *Ibid.*

parce qu'elle permet au peuple d'évaluer les gouvernants et, en même temps, stimule une éducation « morale » pour les fonctionnaires et, en premier lieu, pour les procureurs<sup>44</sup>.

Cette théorie, cependant, construit une dichotomie entre deux notions de *dezhì* qui sont apparemment contradictoires. D'une part, l'actualisation et la modernisation du concept de vertu devrait aboutir à une « égalisation », de sorte que le *dezhì* ne soit plus lié à l'ancienne ritualité hiérarchique mais devienne source d'obligations éthiques pour tout le peuple<sup>45</sup>. D'autre part, la même théorie croit que la vertu implique des devoirs différents et plus forts pour les dirigeants<sup>46</sup>.

Comment résoudre une telle dichotomie ?

L'observation de la législation et de l'évolution des théories de la gouvernance en Chine dans la dernière décennie indique, en effet, l'existence de différents paradigmes du *dezhì* qui soulignent, selon le contexte social, l'interprétation « hiérarchique » ou « démocratique » de la vertu.

### **3.1 La vertu comme instrument de supervision**

Le droit chinois a connu en 2018 une révolution constitutionnelle, qui a établi un nouveau « pouvoir » ou – en employant un lexique socialiste – une nouvelle « fonction » de l'état, i.e. la supervision. Au niveau institutionnel, la réforme établit des Commissions de Supervision – une Commission « nationale » et des Commissions locales – chargées de l'inspection des conduites des fonctionnaires publics. Le contexte culturel qui entoure ces innovations a attiré l'attention des juristes, au point d'en explorer les documents, dans une perspective historique et comparative, les

---

<sup>44</sup> Y. Zhou, 寻求宪法原则下的德治 (En cherchant le gouvernement par la vertu dans le contexte des principes constitutionnelles), *faxue*, 4, 2002, pp. 3 ss.

<sup>45</sup> *Ibid.*

<sup>46</sup> *Ibid.*

connexions avec la pensée de Sun Yat-Sen, le « pouvoir moral » du constitutionnalisme bolivarien, la fonction éthique des *censores* romains<sup>47</sup>.

Sans aucun doute, la philosophie de la gouvernance de Sun Yat-Sen est un modèle naturel pour la Chine socialiste, qui tient également la figure de Sun en haute estime. Toutefois, les « cinq pouvoirs » élaborés par Sun sont aujourd'hui incorporés dans la constitution de Taiwan, qui en effet régule l'activité d'un « Yuan » superviseur. Ce Yuan était considéré comme l'évolution d'un processus historique qui établissait son point de départ dans le rôle des fonctionnaires superviseurs impériaux, employés par plusieurs dynasties et qui, selon Sun Yat-Sen, aurait eu le but d'améliorer les *checks and balances* du constitutionnalisme « à la Montesquieu » et particulièrement la concentration des fonctions de supervision de l'administration dans le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire<sup>48</sup>.

En effet, la connotation morale du « Yuan superviseur » taiwanais existe surtout dans une perspective historique et le droit de Taiwan, sûrement sous l'influence des droits administratifs libéraux, a graduellement transformé la fonction de supervision en un concept proche de la notion d'audit. Les reportages du travail de ce Yuan démontrent que le *focus* de son action est principalement sur la relation entre supervision et protection des ressources publiques<sup>49</sup>. Ce Yuan détient aussi le pouvoir d'accusation et de censure<sup>50</sup> ; cependant, les critères employés par la Constitution sont ceux du manquement au devoir et de la violation de la loi<sup>51</sup>. Il n'y a pas de références à une norme exclusivement morale.

D'autre part, dans la République Populaire, la loi sur la supervision (2018) introduit des paradigmes de contrôle particuliers. Selon l'Art. 11(1) de la loi sur la supervision, les commissions de supervision doivent fournir une éducation à l'intégrité (廉政教

---

<sup>47</sup> M. Huang, 监察模式及其权力本质的历史解释 (Explication historique des modèles de supervision et la nature du pouvoir), *Peking University Law Journal*, 31(4), 2019, pp. 984-1003.

<sup>48</sup> H.H.P. Ma, *Chinese Control Yuan: An Independent Supervisory Organ of the State*, *Washington University Law Review*, 4, 1963, pp. 401-426.

<sup>49</sup> V. Annual Report of the Control Yuan, Taiwan, Republic of China, 2019.

<sup>50</sup> Art. 90 de la Constitution.

<sup>51</sup> Art. 97 de la Constitution.

育 – *lianzheng jiaoyu*) pour les fonctionnaires, conduire la supervision conformément à la loi ainsi que l'exercice impartial des pouvoirs, une administration propre et l'intégrité morale (道德操守 – *daode caoshou*).

Donc, la loi introduit la vertu comme un critère (équivalent à la loi positive) d'évaluation des conduites des fonctionnaires publics. Cette innovation fait écho à la réforme du système disciplinaire du Parti Communiste Chinois, qui confirme et renforce l'adhérence des cadres aux valeurs poursuivies par le PCC également en ce qui concerne les normes de conduite éthique<sup>52</sup>. La même approche est soutenue par la « Résolution du Comité central du Parti communiste chinois sur les principales réalisations et l'expérience historique du Parti au cours du siècle passé » (novembre 2021), qui, à plusieurs reprises, souligne l'autonomie conceptuelle et systémique de la morale « chinoise » des cadres, enracinée dans les valeurs traditionnelles et socialistes, loin de l'individualisme de l'occident « libéral »<sup>53</sup>.

Le standard introduit par la loi sur la supervision semble constituer un véritable « pouvoir moral », car il ne se soucie pas de l'effectivité de l'action gouvernementale, mais il se concentre plutôt sur la promotion d'une « vie morale » pour tous les sujets – publics ou privés – qui s'engagent dans les affaires publiques, non seulement en termes de fonctions publiques mais aussi de partenariat public-privé, d'activités menées conjointement, etc.<sup>54</sup>.

Le lien juridique entre les pouvoirs de contrôle (et de sanctions) et l'exercice de ces pouvoirs moraux constitue une originalité du droit chinois qui, aux yeux de certains juristes, témoigne la profonde intégration entre droit et vertu dans le socialisme contemporain<sup>55</sup>.

---

<sup>52</sup> V. Art. 7 du règlement disciplinaire du PCC (2018), qui fait référence à la « moralité socialiste ».

<sup>53</sup> G. Santoni, *La risoluzione storica del partito comunista cinese*, in *ApertaContrada*, 10 janvier 2022.

<sup>54</sup> M. Huang. V. aussi Art. 15 de la loi sur la supervision.

<sup>55</sup> *Ibid.*

### 3.2 La vertu et l'autonomie de la gouvernance locale

La « redécouverte » de la vertu comme paradigme de gouvernance influence non seulement le développement du nouveau système de supervision, mais aussi la création des systèmes de gestion des territoires. En effet, la combinaison de droit et vertu pour le management des communautés locales, a été soulignée à plusieurs reprises par Xi Jinping et elle a même été mentionnée dans la « Résolution du Comité central du Parti communiste chinois sur les principales réalisations et l'expérience historique du Parti au cours du siècle passé »<sup>56</sup>. La prémisse conceptuelle d'une telle approche est qu'une application unilatérale de l'État de droit n'est pas adaptée à l'efficacité d'une gouvernance de base, compte tenu de la proximité et des liens relationnels au sein de la communauté. Le rôle de la vertu est donc d'introduire dynamisme et flexibilité dans cette gouvernance. D'autre part, la valorisation de la vertu est en même temps liée à la promotion de l'autogouvernance (自治 – *zìzhì*) des communautés rurales.

Quelle est l'interprétation de la vertu qui rend un tel modèle possible ?

En premier lieu, il faut souligner que le dilemme de la gouvernance des espaces ruraux à une profonde dimension historique. Depuis ses débuts, le droit chinois a dû faire face aux problèmes posés par la grande extension géographique des pouvoirs centraux, qui inévitablement favorisaient un certain degré de localisme, selon le mot « le ciel est haut est l'empereur est loin ». Le modèle plus ancien et traditionnel de gouvernement des communautés rurales était fondé sur la compénétration des dialectiques familiales et des stratifications sociales, tel que les « vieillards » et les sages qui étaient chargés de la conduction des affaires communes, de l'éducation, de l'administration de la justice<sup>57</sup>. Au cours des siècles et des dynasties impériales, ce modèle a été, à plusieurs reprises, aussi bien soumis à une gouvernance bureaucratique et administrative des communautés rurales, que promu par la réorganisation des

---

<sup>56</sup> Sec. IV(8).

<sup>57</sup> Y. Yu, Y. Lei, Explorer les moyens



structures d'autonomie locale et l'intégration entre les élites locales et les cadres administratifs<sup>58</sup>.

En 1908, le gouvernement Qing publia le « Règlement sur l'autonomie locale des villes, des cantons et des comtés » réglant la création de conseils locaux dans le cadre d'un plus grand effort de réorganisation de la structure administrative de l'État<sup>59</sup>. Dans les années suivantes, particulièrement suite à la révolution de 1911 et à la chute de l'empire Qing et l'expérience (très turbulente) de la république, plusieurs penseurs ont proposé de nouvelles solutions pour moderniser et renforcer la gouvernance locale<sup>60</sup>. Certains d'entre eux, comme Liang Shuming, se sont opposés à l'imitation des modèles constitutionnelles occidentaux et se sont inspirés à la morale hiérarchique confucéenne pour élaborer les critères de la gouvernance des communautés rurales<sup>61</sup>.

L'expérience historique de la Chine Nationaliste et des premières phases de la République Populaire confirment le trend « oscillant » de l'autonomie des villages, parfois limité par les besoins du contrôle administratif, parfois valorisé aussi comme expression de la volonté démocratique des masses<sup>62</sup>. C'est enfin au cours des vingt-cinq dernières années que le gouvernement a démontré des efforts compréhensifs pour mettre en place une organisation des collectivités locales, cherchant à équilibrer hiérarchie et autonomie. La voie choisie, et de plus en plus accentuée ces dernières années, a été celle de créer de grands espaces informels de gouvernance au quotidien,

---

<sup>58</sup> *Ibid.*; P. Gong, 传统中国的县域治理及其近代嬗变 (La gouvernance traditionnelle des comtés en Chine et son évolution moderne), *zhengfa luntan*, 4, 2017, pp. 3 ss.

<sup>59</sup> Z. Xia, 论乡镇法治政府建设路径的法治化 (Sur la légalisation de la voie du gouvernement de canton sous l'État de droit), *Suzhou daxue xuebao*, 2, 2021, pp. 75 ss.

<sup>60</sup> Y. Yu, Y. Lei, Explorer les moyens

<sup>61</sup> Z. Xu, 梁漱溟论中国人的人生态度与法律生活 (Le point de vue de Liang Shuming sur la vie chinoise, l'attitude et la vie légale), *zhongwai faxue*, 6, 1998, pp. 17 ss.

<sup>62</sup> Y. Yu, Y. Lei, Explorer les moyens

en établissant, en même temps, des liens relationnels profonds avec les cadres du parti afin d'assurer le respect des politiques publiques<sup>63</sup>.

Le plus important acteur institutionnel est sans doute le comité du village, élu par les villageois et chargé non seulement de gérer les problèmes quotidiens et les efforts du développement infrastructurel, mais aussi de résoudre les disputes<sup>64</sup>. La transversalité de ces comités au regard des pouvoirs et fonctions de la gouvernance favorise l'intégration de la vertu comme un paradigme décisionnel. En pratique, cela signifie que des personnalités respectables parmi les villageois peuvent être chargées par les comités de régler les différends, compte tenu de la nécessité de préserver autant que possible l'harmonie sociale au sein de la communauté<sup>65</sup>. En même temps, les cadres du parti du village sont encouragés à organiser des consultations « porte-à-porte » avec les villageois, et écouter leurs opinions concernant les principales questions de la vie communautaire<sup>66</sup>.

Cet idéal est incarné par l'expérience des soi-disant « *xinxiangxian* » (新乡贤). Ce concept, qui a plusieurs significations, exprime la pratique selon laquelle des membres « sages » du village – membres du PCC ; fonctionnaires, professeurs ou soldats à la retraite ; personnes anciennes qui sont tenues en haute estime – lorsqu'ils reviennent au village après la cessation du travail, sont chargés des fonctions « publiques », et particulièrement de la résolution des disputes<sup>67</sup>. Leur rôle est pris en compte par les autorités car ils ont la capacité et la connaissance pour intégrer l'application de la loi et l'application des valeurs « populaires » de la communauté. D'autre part, le *status* qu'ils détiennent au sein du village augmente la chance de succès des médiations,

---

<sup>63</sup> V. la Loi organique sur les comités des villageois (村民委员会组织法) publiée en 1998. V. aussi G. Rossi (édité par), *Stato e Società in Cina. Comitati di Villaggio, Organizzazioni Governative, Enti Pubblici*, Giappichelli, Torino, 2011.

<sup>64</sup> Art. 2 de la Loi organique sur les comités des villageois.

<sup>65</sup> Y. Yu, Y. Lei, Explorer les moyens

<sup>66</sup> *Ibid.*

<sup>67</sup> *Ibid.*; H. Chen, Q. Gao, 新乡贤参与乡村治理的作用分析与规制引导 (L'analyse du rôle et l'orientation réglementaire du *xinxiangxian* participant à la gouvernance rurale), *qinghua faxue*, 4, 2020, pp. 5 ss.

souvent organisées à travers des réunions communes, des dîners communautaires et des fêtes traditionnelles<sup>68</sup>.

La pratique du *xinxiangxian* fonctionne en dehors du domaine d'application d'un régime juridique défini<sup>69</sup>. Donc, les « sages » du village opèrent dans le cadre des fonctions des comités réglementées par la loi organique sur les comités de villageois. L'absence d'une qualification spécifique, d'autre part, assure aussi bien une certaine autonomie qu'un dynamique *decision-making*.

Cependant, il faut rappeler que le but final du *xinxiangxian* est promouvoir l'intégration entre *fazhi* et *dezhi*. En effet, la connaissance et l'application de la loi sont soulignées par les juristes, qui considèrent la vertu comme une sorte de « facteur d'atténuation » de la « dureté » de la loi<sup>70</sup>. Certains gouvernements locaux se sont penchés sur la question et ont souligné que l'implémentation du *dezhi* doit être fondée sur l'activité d'éducation, coordination et supervision du PCC<sup>71</sup>. Même la culture populaire a la fonction de promouvoir l'amélioration de la qualité morale des villageois et l'observation de certaines valeurs qui font partie de la culture chinoise mais, en même temps, reflètent la décliné éthique du socialisme contemporain<sup>72</sup>.

#### 4. La moralisation de l'action privée

L'intégration entre le droit et la vertu dans le socialisme chinois contemporain est, en premier lieu, la source d'une nouvelle expression du management des structures

---

<sup>68</sup> *Ibid.*

<sup>69</sup> *Ibid.*

<sup>70</sup> H. Hou, P. Ma, “自治、法治、德治”三治融合体系下治理主体嵌入型共治机制的构建 (Construction d'un mécanisme de co-gouvernance intégré aux sujets de gouvernance dans le cadre du système d'intégration de « l'autonomie, le gouvernement par la loi et le gouvernement par la vertu »), *huanan shifan daxue xuebao*, 6, 2018, pp. 141 ss.

<sup>71</sup> V. l'Avis du gouvernement populaire municipal de Xinzhou sur le renforcement du système de gouvernance combinant l'état de droit et la moralité dans l'autonomie rurale (忻州市人民政府关于进一步加强农村自治法治德治相结合治理体系的通知), publié le 9 septembre 2019.

<sup>72</sup> Avis du gouvernement populaire municipal de Xinzhou, Sec. V.

publiques. Aussi bien la supervision que le gouvernement rural représentent des fonctions publiques qui utilisent la vertu pour gérer et interpréter les relations « verticales » entre les membres des institutions – administratives ou communautés locales – et les sujets privés. En effet, nous venons de voir que le rôle du *dezhi* dans la gouvernance rurale est fonctionnel et renforce les instruments dynamiques du contrôle par le PCC.

Cependant, on pourrait se demander si la vertu, en tant que principe général du droit chinois, pourrait également influencer sur la régulation des relations horizontales, entre sujets privés. Autrement dit, la vertu peut être utilisée comme un critère général pour interpréter les relations de droit civil ? Au cours de la dernière décennie, le droit chinois a en effet réalisé un effort pour intégrer certains paradigmes éthiques dans le droit civil. Nous parlons des valeurs fondamentales socialistes, qui sont aujourd'hui mentionnées par l'Art. 1 du code civil et peuvent être considérées à la fois comme but et critère des relations privées<sup>73</sup>.

Au moins au niveau législatif, la vertu n'a pas eu le même succès. L'intérêt des dirigeants politiques et des juristes ne se reflète pas dans une légalisation appropriée de la vertu comme paradigme de la gouvernance. Il existe une décision judiciaire isolée qui rattache la clause générale de bonne foi dans les relations contractuelles aux vertus morales de la civilisation chinoise et au principe de *dezhi*, mais l'attention portée à cette notion reste faible et se résume, en réalité, à une brève mention<sup>74</sup>.

Ces observations ne doivent pas surprendre. En effet, le *dezhi* est une philosophie de la gouvernance qui ne représente pas un ensemble des valeurs définies, mais plutôt l'idée d'une fonctionnalisation de la règle juridique et de sa structure conformément aux valeurs ou, autrement dit, l'atténuation de la loi en raison de la promotion de certaines valeurs. Dans cette perspective, l'existence du *dezhi* dans le système de droit

---

<sup>73</sup> Z. Li, 社会主义核心价值观融入法规的基本形式 (La forme de base de l'intégration des valeurs fondamentales socialistes dans le système juridique), *Zhejiang Academic Journal*, 1, 2018, pp. 38-44 ; H. Li, 社会主义核心价值观融入民法典的理论意蕴 (Les implications théoriques de l'intégration des valeurs fondamentales socialistes dans le code civil), *Journal of Henan Normal University (Philosophy and Social Sciences)*, 45(3), 2018, pp. 65-70.

<sup>74</sup> Tribunal populaire du district de Zhaoling, ville de Luohe, province du Henan, arrêt civil no. 2553 (1104 du Henan), 28 novembre 2018.

civil chinois devrait être détectée dans les clauses qui favorisent l'application des normes morales dans les relations civiles. L'exemple le plus original et le plus célèbre d'une telle approche est le système des « clauses vertes », qui visent à assurer que le sujet civil tienne compte à la fois de la protection de l'environnement et de la nécessité d'économiser les ressources<sup>75</sup>. L'art. 9 du code civil pose un principe général, vu qu'aussi bien le livre des droits réels que le livre des contrats, contiennent des dispositions correspondantes qui imposent des obligations particulières aux propriétaires, usufruitiers et contractants<sup>76</sup>.

En outre, la moralisation de l'action privée est également promue comme paradigme opérationnel pour les entreprises privées. Les « Opinions sur le renforcement du travail du Front uni dans l'économie privée à l'ère nouvelle » (septembre 2020) préconisent un système de recommandations (et vraisemblablement un soutien financier) pour les entrepreneurs privés qui respectent les normes éthiques promues par le PCC<sup>77</sup>. Il s'agit d'une forme d'influence indirecte, qui est canalisée par l'adhésion au parti de nombreux entrepreneurs ; cependant, l'effet concret est d'assurer le respect de certains ensembles de valeurs filtrés par l'interprétation du PCC, comme cela se produit également avec les règles de gouvernance locale.

## 5. Observations finales

Ceux qui étudient le droit chinois savent depuis longtemps que le droit de l'État et la vertu (entendus comme valeurs culturelles et coutumes régissent les relations) représentent une dichotomie critique dans le système juridique chinois et, dans une certaine mesure, dans les traditions juridiques de l'Asie orientale. Le problème, pour le juriste, est donc de détecter et d'identifier ces règles non écrites (et souvent non

---

<sup>75</sup> D. Xu, Introduzione, in O. Diliberto, D. Dursi, A. Masi (édité par), Codice civile della Repubblica Popolare Cinese, Pacini Giuridica, Pisa, 2021, pp. V-XX; K. Tao, 以习近平生态文明思想为指引切实贯彻实施《民法典》绿色条款 (La mise en œuvre effective des clauses vertes dans le « Code civil » avec Xi Jinping mais sur la civilisation écologique comme guide), *faliu shiyong*, 23, 2020, pp. 3 ss.

<sup>76</sup> K. Tao, La mise en œuvre

<sup>77</sup> G. Sabatino, *The Legal Dimension of the Relation Between the Chinese Communist Party and the Private Economy. A Perspective of the Article 19 of the Company Law*, Global Jurist, 2021.

dites) qui orientent l'évolution du système, parfois aussi, en opposition silencieuse au droit statutaire.

Les récentes vicissitudes du *dezhi* semblent indiquer que cette tendance évolue rapidement. Il y a une faveur croissante envers l'intégration du gouvernement selon la vertu avec la loi positive. Toutefois, cette intégration repose sur une interprétation de la vertu traditionnelle selon les valeurs promues par le parti et, en effet, reste souvent imposée par l'activité des cadres du parti. Au niveau local, ce mécanisme assure que la gouvernance sociale reposant sur la « vertu » de certains membres de la communauté, complète et soutient les institutions officielles de gouvernance. D'autre part, les paradigmes éthiques de la conduite ont été profondément intégrés dans les critères d'évaluation et d'appréciation de la conduite professionnelle et personnelle des fonctionnaires et autres personnes chargées des affaires publiques, conformément à la loi sur la supervision.

L'analyse empirique, bien qu'encore incomplète, soutient l'idée d'une valorisation de la fibre éthique du droit moderne, en valorisant une vertu à la fois traditionnelle et contemporaine, dans le sens où elle est de plus en plus (re)façonnée selon la vision culturelle portée par les forces directrices de la nation et leur expression politique, i.e. le PCC.

